Danskernes Historie Online
Danske Slægtsforskeres Bibliotek

Dette værk er downloadet fra Danskernes Historie Online

Danskernes Historie Online er Danmarks største digitaliseringsprojekt af litteratur inden for emner som personalhistorie, lokalhistorie og slægtsforskning. Biblioteket hører under den almennyttige forening Danske Slægtsforskere. Vi bevarer vores fælles kulturarv, digitaliserer den og stiller den til rådighed for alle interesserede.

Støt vores arbejde – Bliv sponsor

Som sponsor i biblioteket opnår du en række fordele. Læs mere om fordele og sponsorat her: https://slaegtsbibliotek.dk/sponsorat

Ophavsret

Biblioteket indeholder værker både med og uden ophavsret. For værker, som er omfattet af ophavsret, må PDF-filen kun benyttes til personligt brug.

Links

Slægtsforskernes Bibliotek: https://slaegtsbibliotek.dk
Danske Slægtsforskere: https://slaegt.dk

Émile DUVERNOY

Quelques Lettres

de

Chrétienne de Danemark

duchesse de Lorraine



NANCY
SOCIÉTÉ D'IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES
1931

Quelques lettres de Chrétienne de Danemark

I

L'année 1587 fut une année tragique pour la Lorraine. Une armée de protestants allemands et suisses comptant environ 35.000 hommes, gros effectif à cette époque, s'était concentrée aux environs de Strasbourg pour venir en France secourir le roi de Navarre, — le futur Henri IV, — le faire reconnaître premier prince du sang et héritier de la couronne, et l'aider à obtenir une paix favorable à ses coreligionnaires. Cette armée traversa lentement la Lorraine, en août et septembre 1587, en la dévastant. Nous n'avons pas le dessein de refaire l'histoire de cette expédition qui a été très bien écrite par d'autres (1); nous voulons seulement en étudier un épisode, de haute importance pour l'histoire de ce temps.

L'armée d'invasion était parvenue sur les bords du Madon et avait son quartier général à Ceintrey. Comme les chevaux qui traînaient son artillerie étaient fourbus, elle envoya, le 9 septembre, un gros détachement de cavaliers, commandé par le sieur de Beaujeu, vers Mirecourt pour capturer des chevaux et les amener. Au cours de sa chevauchée, Beaujeu rencontra et fit prisonnier un chambellan du duc de Lorraine que les documents du XVIe siècle appellent Villy, Villiers, Viliers et qui paraît être Louis de Custine, sieur de Villy, lequel deviendra pré-

(1) Louis DAVILLÉ. *Les prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la couronne de France*, Paris, 1909, in-8, p. 117-140 et étude dans le *Pays lorrain* 1911, p. 7-19, 70-74; abbé Edmond CHATTON, *Itinéraire et ravages des reitres en Lorraine*, dans M. S. A. L., 1911, p. 177-308 (avec une carte); Mlle Jane HAZON DE SAINT-FIRMIN. *Le chef de l'invasion allemande en 1587, Fabien de Dohna*, dans M. S. A. L., 1920-22, p. 179-216. L'ouvrage d'Alexandre TUETEY, *Les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains*, 1587-88, Paris, 1883, 2 in-8, ne dit presque rien des opérations en Lorraine.

vôt de Briey en 1591 et conseiller d'Etat en 1599 (2). Villy revenait d'Italie où le duc Charles III l'avait envoyé en mission; il était porteur de dépêches dont Beaujeu s'empara et qu'il transmit au duc de Bouillon, chef nominal de l'armée protestante. Celui-ci les reçut le 12 septembre, sur la Meuse, où dans l'intervalle le quartier général avait été transféré. Il en prit connaissance et les envoya à un huguenot français, Michel de La Huguerye, qui s'était attaché au comte palatin, Jean-Casimir, le principal organisateur de cette expédition, et le représentait dans le conseil de l'armée. La Huguerye était un homme intelligent et instruit; il avait été secrétaire de divers grands personnages et avait pris part à d'importantes tractations diplomatiques; il avait le goût et le respect du document. Il prit donc une copie ou une analyse de ces dépêches et inséra le tout dans ses *Mémoires* (3).

La première est une dépêche, ou plutôt un manifeste, daté du 1er août 1587 et adressé par Charles III au pape Sixte-Quint: le duc remontre au Saint-Père son zèle pour la défense de l'Eglise et de la foi catholique et les grosses dépenses qu'il a faites; il dit que ses duchés sont sur le point d'être envahis par une forte armée protestante, que ses ressources ne suffisent pas à payer les troupes qu'il a réunies, et il supplie Sa Sainteté de l'aider de 300.000 écus.

(2) C'est ainsi que l'identifient MM. DAVILLÉ, p. 129, et CHATTON, p. 302. H. LEPAGE, dans ses *Lettres et instructions de Charles III relatives aux affaires de la Ligue*, Nancy, 1864, p. 8, n. 3 l'avait identifié, non sans hésitation, à Regnauld de Gournay, sieur de Villers, bailli de Nancy depuis 1577, et cette identification est acceptée par les éditeurs des *Mémoires* et de *l'Ephéméride* de La Huguerye dont il sera question plus loin. Elle doit être rejetée, car en juillet, août et septembre 1587, Gournay combat en Lorraine à la tête d'un régiment et ne peut donc être allé en Italie. — La nomination de Villy au Conseil d'Etat est aux Arch. de M.-et-M., B 70, fol. 123 v°.

(3) *Mémoires de Michel de La Huguerye*, publiés par le baron A. DE RUBLE pour la Soc. de l'hist. de France, Paris, 1877-80, 3 in-8. L'affaire Villy est au t. III, p. 142-160. — Dans son autre ouvrage, écrit avant les *Mémoires*, *Ephéméride de l'expédition des Allemands en France, publié par la comte* DE LAUBESPIN et Léon MARLET pour la même Société, Paris, 1892, in-8, p. 197, La Huguerye résume cette affaire en cinq lignes.

La seconde et la troisième sont des réponses du pape, l'une en latin, l'autre en italien, datées toutes deux du 27 août. Le pape loue les bonnes intentions du duc de Lorraine et lui accorde sa bénédiction. Il l'engage à se concerter avec le roi de France pour repousser ses ennemis et à agir toujours en étroite union avec ce prince, mais il ne lui envoie pas le subside demandé.

La quatrième est un mémoire du cardinal Nicolas de Pellevé (4) résumant la négociation qu'il avait eue à Rome avec Villy sur toutes ces questions. On y voit que Villy était arrivé à Rome le 24 août.

La dernière enfin est une lettre de Chrétienne de Danemark, mère de Charles III, adressée au duc, son fils. Cette princesse résidait alors à Tortone en Lombardie que son premier mari, François Sforza, duc de Milan, lui avait donné comme douaire, et Villy étant passé dans cette petite ville, soit à l'aller, soit au retour, avait remis à la duchesse une lettre de son fils et avait reçu sa réponse. Cette dernière lettre étant un document décisif, court du reste, La Huguerye la reproduit textuellement dans ses *Mémoires* (p. 148-150), tandis qu'il se contente d'analyser les autres pièces et nous la lui empruntons :

Mon amy, par trois de voz lectres j'ay entendu la préparation que vous faictes pour empescher les reistres. Je supplie et supplieray tousjours sa divine Majesté vous donner bon succez et victoire de vostre entreprise (et, pour la pouvoir obtenir, je fai prier tous les monastères de ma ville et aultres lieux) et qu'il puisse sortir et à vostre païs et estatz ung bon repos. Et avec ceste occasion, je désirerois bien que puissions jouyr de la couronne qu'aultrefois m'avez escript; et me semble que le temps ne seroit mal propre d'y penser. Je ne scay entendre la cause de tant de gens que l'on envoye par delà. Sont arrivez d'Espaigne 4.000 Espaignolz et en doibt venir aultres 6.000. Je pense que ce soit pour quelque grande entreprise. Je vous prie, mon filz, de ne tomber en chose que n'en pourriez sortir et vous mectre en plus grande peine. Je suis bien aise que les reistres n'ont trouvé les passages qu'ilz

(4) Alors archevêque de Sens. Il sera archevêque de Reims en 1592 et mourra à Paris en 1594. C'était un ardent ligueur.

pensoient. J'espère en ce bon Dieu qu'il vous gardera d'adversité. J'ay depuis recue vostre aultre lectre qui m'a fasché, ayant veu que les reistres sont desjà sur la montagne, pour passer oultre en voz païs. Je crains que, si vous n'avez des forces pour résister, que les reistres n'attendront le temps que désirez. J'entendz que Madame de Montpensier (4 *bis*) a escript à Rome que les affaires par delà ne vont bien, comme plus amplement entendrez par le sieur de Villy, auquel me remectant, je vous laisse consìdérer comme les choses iront. Je prieray Dieu de vous bien ayder. De Thomas Rage, je me remectz à ce que vous en escript mon grand chancelier.

Vostre bien bonne mère

CHRESTIENNE

Mon amy, beaucoup de gens de guerre me supplient de les vous recommender. Je ne puis laisser puisqu'est pour votre service, mays vous ferès ce que vous semble.

II

Voilà les faits et les textes. Que faut-il en admettre, que faut-il en rejeter ?

La mission de Villy est certaine : le compte du trésorier général de Lorraine pour 1587 porte que cet agent lui a remis 500 écus d'Italie, valant 4 francs 9 gros pièce, pour faire le voyage de Rome (5). Son arrestation par les reitres n'est pas moins certaine, car en 1589, le duc lui octroie 1500 écus, soit 7125 francs de Lorraine, pour les services qu'il lui a rendus en allant en Cour de Rome et pour les pertes qu'il a faites par sa capture et sa mise à rançon (6).

Les dates assignées par La Huguerye aux documents saisis sont admissibles : dès le mois de juin, Charles III et son beau-frère, Henri III, étaient prévenus de l'in-

(4 *bis*) Catherine-Marie de Lorraine, fille du duc François de Guise, née en 1552, morte en 1590, mariée en 1570 à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, cousin germain de Charles, duc de Vendôme, qui est l'aieul d'Henri IV.

(5) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 1.210, fol. 453, reproduit par CHATTON, *op. cit.*, p. 301.

(6) Mêmes Arch., B 1217, fol. 345 v°.

vasion qui se préparait (7). Par commission du 18 juillet 1587, le duc de Lorraine avait chargé le baron d'Haussonville de tenir avec quelques régiments la ligne de la Sarre (8). Le contingent du baron de Dohna, le plus qualifié des chefs allemands, avait passé le Rhin à Oppenheim le 17 juillet et, dans les derniers jours de ce mois, l'armée protestante était prête à marcher (9). Il est donc naturel que Charles III ait écrit au pape, à la date du 1er août, pour lui exposer ses périls et lui demander des secours d'argent. La date du 27 août pour la réponse du pape est admissible également si le messager est allé grand train et si la Cour de Rome, contrairement à ses habitudes, a répondu immédiatement, sans trop longues réflexions. Villy part de Rome le 27 août au plus tôt et vient se faire prendre près de Mirecourt entre le 10 et le 12 septembre, ce qui est admissible également s'il a fait toute diligence, comme il convient à un courrier chargé de dépêches importantes.

Ce qui est moins vraisemblable, c'est que Villy n'ait pas laissé entre les mains du pape le message de son maître. Il le rapporte, puisqu'on le saisit sur lui. La Huguerye nous dit bien que c'est une « instruction... scellée en placard », c'est-à-dire un manifeste plutôt qu'une lettre missive. Le procédé n'en est pas moins singulier, contraire aux usages diplomatiques et capable d'éveiller quelques soupçons.

Sur ce document, sur les réponses du pape, sur le mémoire du cardinal de Pellevé, nous n'avons pas de réserves à faire. Ils paraissent de bon aloi, autant que nous pouvons en juger, car nous n'avons pas le texte même, mais seulement un résumé de ces pièces.

Nous arrivons à la lettre de Chrétienne de Danemark. Un premier sujet d'étonnement vient de ce que cette lettre n'a pas de date. S'il y en avait eu une, La Huguerye,

(7) Tuetey, *op. cit*, t. I, p. 39. — Toutes les dates qui suivent sont données d'après le calendrier grégorien, seul usité en Lorraine, en France et à Rome.
(8) M. S. A. L., 1911, p. 188.
(9) Tuetey, *op. cit.*, p. 48.

semble-t-il, n'aurait pas manqué de la transcrire. Or toutes les lettres de Chrétienne que nous possédons, et il en reste beaucoup, sont pourvues de dates complètes, an, mois, jour et lieu. Cette princesse avait trop le sens des affaires pour omettre de dater ses lettres, comme le faisait presque toujours sa belle-fille, Claude de France.

Non moins étonnante est la vedette de cette lettre « Mon amy ». Et le terme est répété dans le post-scriptum. Toutes les lettres écrites par Chrétienne à Charles III, et nous en publions un certain nombre en appendice, commencent par « Mon fils ». De même une lettre du 17 septembre 1587 sur laquelle nous allons revenir. Pourquoi dans la seule missive confiée au sieur de Villy la duchesse aurait-elle recouru à une façon d'écrire qui ne lui était pas habituelle et bien peu conforme du reste aux usages du XVIe siècle?

Les doutes redoublent si l'on examine de près le style de la lettre. Cette missive très courte ne compte pas moins de quinze phrases, plus deux dans le post-scriptum. La plupart de ces phrases n'ont que deux lignes; plusieurs une ligne seulement; une phrase de la fin a moins d'une ligne. Presque pas de *qui* ni de *que*. C'est du style haché. Or rien n'est plus contraire à la façon d'écrire de la duchesse, telle que nous la constatons dans ses lettres à son fils ou à d'autres grands personnages que nous donnons plus loin. La lettre du 11 juin 1571 qui est assez longue n'a que deux phrases, plus la phrase finale de salutation. Les lettres du 17 décembre 1572, du 18 février et du 12 juin 1573 n'ont chacune que deux phrases dont la dernière renferme la salutation. Les lettres du 2 avril 1572 et du 7 juillet 1574 ont chacune trois phrases, salutation comprise. C'est du style périodique, surchargé de *qui* et de *que*. Et les lettres que nous alléguons sont toutes à l'état d'originaux, en sorte qu'il n'est pas à craindre qu'un copiste en ait modifié la forme. Elles nous décèlent bien la manière d'écrire et même la manière de penser de Chrétienne de Danemark.

On nous dira peut-être que ces lettres que nous publions

des années 1571 à 1574 sont trop anciennes pour prouver contre la lettre de 1587, que dans l'intervalle la duchesse aura pu modifier son style. Mais voici une lettre du 17 septembre 1587, donc de la même année et du même mois que la lettre dont nous faisons le procès (10). Elle est longue puisqu'elle ne compte pas moins de dix-sept lignes en caractères de notes, donc très fins, et ne se compose que de deux phrases, salutation comprise (11).

Qu'on ne dise pas non plus que si la lettre confiée à Villy est d'un autre style, c'est qu'elle a été écrite par un secrétaire et simplement signée par Chrétienne. Ce serait mal connaître cette femme autoritaire, active, qui avait le goût, la passion même des affaires, que de la croire capable de laisser rédiger en dehors d'elle une lettre de cette importance. Elle n'écrivait pas le plus souvent ses lettres elle-même; elle les dictait, même quand elle était malade; elle aurait certainement dicté la lettre remise à Villy, où pas un mot n'indique qu'elle soit en mauvaise santé, et elle y aurait mis son style, sa marque personnelle.

Nous devons reconnaître que, sur deux points de détail, la lettre que nous discutons a meilleure apparence: elle se termine par « Vostre bien bonne mère, Chrestienne ». C'est bien ainsi que la duchesse achève habituellement ses lettres à Charles III, mais la formule est courante au XVIe siècle; Catherine de Médicis en emploie une toute semblable quand elle écrit à l'un de ses fils. A la ligne précédente, Chrétienne parle de son grand chancelier, ce qui paraît bien ambitieux pour une princesse réduite à un mince douaire. Mais en 1581, Chrétienne avait pris le titre de reine de Danemark et comme elle était fort glorieuse, elle crut devoir à cette haute dignité de s'affubler d'un chancelier. Une lettre du 19 décembre 1589 adressée

(10) Publiée par TUETEY, *op. cit.*, t. II, p. 83, note. Son objet est de recommander à Charles III le marquis Gabriel Malespina qui veut entrer à son service. — Voir aussi une lettre du 19 mai 1577 au duc de Bavière, gendre de Christine, dans le B. S. A. L., 1904, p. 288-9.

(11) L'éditeur n'a même fait qu'une phrase unique de toute cette lettre, mais nous pensons qu'il faut un point après les mots « à son endroit ».

à ce personnage, nous apprend qu'il se nommait Civaleri (12).

Nos conclusions sont que la lettre dont il s'agit est très probablement un faux, que le faussaire était au courant, peut-être par Villy lui-même adroitement questionné, de certaines particularités relatives à Chrétienne, mais qu'il n'avait aucune connaissance de son style et de ses habitudes épistolaires.

Qui a pu commettre ce faux et pourquoi ? Observons que les papiers saisis ont été remis au duc de Bouillon qui, avant de les passer à La Huguerye, les garda plusieurs heures, peut-être un jour entier, temps plus que suffisant pour rédiger une courte lettre apocryphe et l'ajouter aux autres documents, de bon aloi ceux-là. Nous croyons que c'est ou ce prince, ou quelqu'un de son entourage qui aura confectionné — et plutôt mal que bien — la lettre de Chrétienne à Charles III. A cela il avait grand intérêt. En effet, depuis le commencement de la campagne, les chefs de l'armée protestante étaient en désaccord sur le but à atteindre et ce désaccord, en s'aggravant dans la suite, causera la ruine de cette grande armée. Les uns voulaient rejoindre le roi de Navarre dans l'Ouest et l'aider à passer la Loire, peut-être à marcher sur Paris. Les autres, parmi lesquels Bouillon, préféraient retenir les contingents allemands en Lorraine pour achever de ruiner ce pays dont la partie centrale seule avait été dévastée par cette invasion, de Sarrebourg à Blâmont, Gerbéviller, Bayon, Haroué, Colombey (13). Le duc de Bouillon était seigneur de la principauté de Sedan qui toute entière était passée à la Réforme. Pour des raisons à la fois politiques et confessionnelles, il était l'ennemi juré de la Lorraine, et fort désireux de mettre ce pays définitivement hors de cause, de s'emparer en outre des forteresses du Nord du duché de Bar d'où les soldats de Charles III attaquaient sa principauté. La prétendue lettre de Chré-

(12) Biblioth. nat., Collect. de Lorr., ms 29, fol. 2, orig.

(13) Voir la carte jointe à l'étude d'Ed. Chatton dans M. S. A. L., 1911, p. 308.

tienne devait y servir en montrant aux gentilshommes français partisans de la marche vers l'Ouest que Charles III prétendait ouvertement à la couronne de France, qu'il voulait en priver le roi de Navarre, seul héritier d'après la loi salique, que punir Charles était la meilleure façon de servir le Béarnais. Accessoirement cette lettre avait l'avantage de brouiller Charles III avec son beau-frère Henri III, ou du moins de le rendre très suspect à celui-ci ; enfin de réconcilier le roi avec les huguenots, ceux-ci se posant comme les vrais défenseurs de la couronne contre le duc de Lorraine.

Tout au long de ses *Mémoires* et de son *Ephéméride*, La Huguerye nous a révélé cette divergence de vues des chefs de l'armée qu'il suivait. Lui-même, il ne le cache pas, était, comme son maître Jean-Casimir, pour la jonction au roi de Navarre opérée le plus tôt possible. Et il nous montre bien que les documents saisis, ou prétendûment saisis sur Villy, faisaient l'affaire du duc de Bouillon, car après les avoir communiqués au conseil, ce prince, dit-il, « pensa avoir gaigné barres sur nous, pour nous faire résouldre à la guerre en Lorraine et y rentrer, au lieu d'en sortir, comme nous faisions ». Et un peu plus loin, il nous dépeint les amis de Bouillon « foudroyant » contre le duc de Lorraine, qu'ils accusent d'une entreprise manifeste contre la couronne de France, et exigeant que l'on fasse de ses états un désert (14).

Ainsi Michel de La Huguerye est étranger à toute cette machination qui allait contre ses plans. Il nous fait seulement connaître les faits et les textes. On sera surpris que cet homme fort capable ait été dupe d'un document falsifié, et assez maladroitement. Mais La Huguerye n'avait sans doute jamais vu de lettres de Chrétienne de Danemark et ne fut donc pas mis en éveil par l'allure exceptionnelle de celle que Bouillon lui remit le soir du 12 septembre. Il en prit copie en toute bonne foi, semble-t-il, comme d'un document de bon aloi que cette lettre n'était pas et de grande signification qu'elle était.

(14) *Mémoires de* La Huguerye, t. III, p. 143, 150.

III

Quel fut le destin du document plus que suspect ainsi produit au grand jour. Notons d'abord que, malgré les instances de Bouillon et de ses partisans, l'armée allemande ne resta pas en Lorraine, soit qu'elle jugeât qu'il n'y avait plus assez à piller dans ce pays, soit qu'elle voulût tenir ses engagements envers le roi de Navarre. Elle passa la Meuse et entra en France où elle se fit détruire par le duc de Guise dans les derniers mois de 1587. Mais Henri III, ayant eu sans doute connaissance de la lettre de Chrétienne et la tenant pour authentique, ne permit pas à son beau-frère, Charles III, d'entrer dans le royaume avec ses troupes pour aider à combattre cette armée et la victoire fut ainsi plus tardive et moins complète (14 *bis*).

Un protestant français, François de Chastillon, qui avait rejoint l'armée allemande en Champagne, parle de la capture de Villy dans une relation qu'il a faite de ces événements (15). Mais cette capture qui s'est faite entre le 10 et le 12 septembre près de Mirecourt, il la place bien plus à l'Ouest, à Châteauvillain entre la Marne et l'Aube, où l'armée protestante n'arriva que le 26 septembre. On ne voit pas pourquoi Villy qui revenait d'Italie en grande hâte aurait fait ce détour par la Champagne. Puis il donne un tout autre texte de la phrase incriminée; là où La Huguerye nous dit avoir lui: « Je désirerois bien que nous puissions jouyr de la couronne qu'aultrefois m'avez escript », Chastillon met: « Jamais ne se présenta une plus belle occasion de vous mettre le sceptre en la main et la couronne sur la teste ». Ce propos déjà osé sous sa première forme, il l'arrange et le grossit dans un but évident de propagande.

Agrippa d'Aubigné, dans son *Histoire universelle* (16) place aussi le fait à Châteauvillain et dit qu'on trouva sur

(14 *bis*) C'est ce qu'explique Baguenault de Puchesse dans le *Bulletin historique* du Comité des travaux historiques 1901, p. 374-80.

(15) *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 213.

(16) Livre XI, chap. 19, t. VII, p. 177-8 de l'édit. Alph. de Ruble pour la Soc. de l'hist. de France.

Villy une lettre « escrite de la main de l'Altesse, mère du duc, qui promettoit tout secours d'Italie et induisoit les Lorrains de s'attaquer tout ouvertement à la couronne de France ». D'Aubigné suit visiblement la version de Chastillon.

De Thou aussi parle de l'arrestation de Villy, sans préciser où elle se fit. Ce messager, dit-il, apportait au duc de Lorraine une lettre de sa mère, écrite de Tortone, qui l'exhortait à continuer vigoureusement la guerre et disait avoir l'espérance certaine de lui voir la couronne de France sur la tête. Villy, ajoute de Thou, fut retenu prisonnier et envoyé au roi de Navarre avec les lettres qu'il portait (17). Que l'auteur d'un ouvrage d'ensemble comme celui-là, qui expose l'histoire de toute l'Europe et même d'autres parties du monde, ait consacré quelques lignes à cet incident, ceci prouve quelle importance les contemporains lui reconnurent.

Beaucoup plus tard, il n'y a rien sur la question dans la première édition de l'*Histoire de Lorraine* de dom Calmet où l'exposé de ces événements a été expurgé par la censure du duc Léopold (18). Dans la seconde édition, on lit seulement que Villy fut arrêté à son retour de Rome et confessa être allé demander au pape, de la part de son duc, une somme d'argent pour faire la guerre aux hérétiques, ce que le pape avait refusé (19). Pas un mot de la lettre de Chrétienne. Sans doute, le savant bénédictin l'a-t-il tenue pour un faux, ou n'en connaissait-il pas l'existence, car il n'avait plus à ménager l'amour-propre de la maison ducale, puisque cette seconde édition a paru en plein règne de Stanislas ? Digot qui suit habituellement dom Calmet ne parle ni de lettre de Chrétienne, ni même de l'arrestation de Villy (20).

C'est Henri Lepage qui le premier s'est demandé si la lettre de Chrétienne de Danemark à son fils était authentique ou non. Il ne connaissait d'ailleurs de ce document

(17) *Histoire universelle,* traduction française imprimée à Bâle, 1742 en 11 in-4, t. VII, p. 26-7.
(18) Au t. II, les colonnes 1393 à 1436 manquent.
(19)) T. V. col. 802-3.
(20) *Hist. de Lorr.* t. IV, p. 244.

que l'extrait fort aggravé qu'en donne Chastillon et, voyant qu'en novembre 1587, Charles III se plaint à Henri III d'avoir été desservi auprès de lui, il suppose que la lettre de la duchesse, vraie ou fausse, a pu être communiquée au roi pour faire naître ou augmenter ses soupçons (21). Alphonse de Ruble dans son édition des *Mémoires de La Huguerye* indique les doutes de Lepage et confesse les partager (22). Au contraire, MM. Davillé et Chatton déclarent que la lettre de la duchesse douairière est un document digne de toute confiance (23).

Nous pensons avoir établi que cette lettre est un document apocryphe, ou tout au moins extrêmement suspect.

Emile Duvernoy.

APPENDICE

CORRESPONDANCE DE CHRÉTIENNE DE DANEMARK AVEC LE DUC CHARLES III ET AUTRES GRANDS PERSONNAGES

1568-29 Avril

Au roy

Monseigneur, j'ay par ce présent porteur receue la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escrire, laquelle je remercye très humblement de l'honneur qu'il luy plaict me faire de m'advertir de la paix succédée entre Vostre Majesté et ses subjectz (24); priant à Dieu y vouloir impartir sa grâce, de sorte que ce soit au repos et tranquillité perpétuelle du royaume.

Quant à l'autre poinct, j'en escris amplement mon oppinion à mon filz, lequel ne fauldra d'en faire part à Vostre Majesté.

Et du surplus, j'ay fait entendre à cedict porteur que je m'estimeray tousjours bien honnorée d'avoir moyen vous faire très humble service, comme à son retour plus au long il pourra déclerer. Et sur ce me recommandant très humblement à la

(21) *Lettres et instructions de Charles III, duc de Lorraine, relatives aux affaires de la Ligue,* Nancy, 1864, in-8, p. 8, n. 3.

(22) T. III, p. 150, n. 1.

(23) *Les prétentions de Charles III*, p. 128-131 ; M. S. A. L., 1911, p. 300-2.

(24) La paix de Longjumeau ou de Chartres, qui termine la seconde guerre de religion, a été signée le 23 mars 1568.

bonne grâce de Vostre Majesté, je prieray Dieu donner à icelle, Monseigneur, en très prospère santé, bonne et longue vie.

De Munchen, ce 29e d'avril 1568.

De sa main: Vostre très humble et très obéissante tante et servante (25).

CHRESTIENNE

(Orig., Arch. de M.-et-M., série F., collect. Buvignier-Clouet).

1571-9 Juin

Monsieur (26), je crois qu'estes assés recordz ce qui se passat entre nous l'an 67 touchant les bois de la Moncelle près de Deneuvre (27), et les honnestes offres et bonnes promesses qu'il vous pleust lors sur ce faict me faire; ce que jusques à présent n'at esté réduict en effect à l'occasion, comme j'estime, de voz grandes occupations et absence ; par quoy ores qu'estes de retour et, comme je pense, ung peu plus de loisir, vous vouldrois bien humblement prier m'en résouldre selon voz susdictes promesses, et me tenir telle voisinance que mérite la raison et l'alliance qui est entre nous (28) sans permectre qu'on use en mon endroict de telle rigeur et radresse que nostre bonne amytié y peult estre intéressée, chose mal séante à mon jugement entre nous autres, principallement pour ung sy petit subject; joinct qu'à ung prince sy proche parent et propriétaire dudict lieu, comme est mon filz, vos ministres debvroient avoir ung peu plus de respect. Et à cause que j'ay donné charge au seigneur de

(25) Chrétienne se dit la tante de Charles IX parceque celui-ci est le frère de sa bru, Claude de France. Elle écrira de même à Henri III en 1576.

(26) Cette lettre n'a pas d'adresse, mais que son destinataire soit le cardinal Charles de Lorraine, fils de Claude de Guise, administrateur de l'évêché de Metz, c'est ce que montrent deux autres documents du même manuscrit (fol. 97 et 207) : le 2 juillet 1567, Charles et Chrétienne passent un traité sur l'usage du bois de la Moncelle qui donne lieu à des querelles entre Baccarat, possession du cardinal, et Deneuvre, domaine de Chrétienne; le même jour, le cardinal promulgue un réglement sur l'exploitation de ce bois.

(27) Ce bois existe encore, au Sud-Est de Deneuvre, à la limite du département des Vosges.

(28) Chrétienne était veuve du duc François Ier, cousin germain du cardinal.

La Mothe, serviteur de mon filz et le mien (29), vous en parler plus au long, ne feray ceste plus longue, sinon vous prier luy donner bénigne audience et le croire en ce faict comme moy mesme, me confiant tant en vous, aussy de vostre courtoisie, qu'après l'avoir bien entendu, vous scaurés bien remèdyer à tout. Et en cest endroict, me recommanderay humblement à vostre bonne grâce, priant Dieu vous donner, Monsieur, tout contentement.

De Fridberg (30), ce 9 de jung 1571.

(copie sans adresse, B. N., Coll. lorr. ms. 28, fol. 201).

1571-11 Juin

A mon filz, le duc de Lorraine et Barr.

Mon filz, je croys qu'estes assés recordz que l'an 67 fut faict ung pourparler entre monsieur le cardinal de Lorraine et moy (31) accompagné chacun de ses gens, touchant l'usage és bois de la Moncelle, communité du pacquis au desoubz de Deneuvre et cours de la ripvière, auquel fut conclud et par ledict seigneur cardinal promis que j'aurois pour moy et les miens la quantité de 500 journaulz du bois en tréfond et propriété irrévocable, aussy qu'il me seroit à jamais loisible à moy et aux miens coupper et prendre bois (hors le comprins desdictz 500 journaux) pour la réfection du moulin et vannes dudict Deneuvre, et mesme pour dresser hayes, selon que d'ancienneté l'on avoit tousjours accoustumé, comme plus amplement vous ferat entendre le seigneur de La Mothe, vostre conseillier et maistre aux requestes, aussy comme pourés entendre hors de la copie cy joincte.

Or est-il que j'entens monsieur le cardinal n'y vouloir à présent entendre, ains use en mon endroict d'ung sy rude voisinage que je ne scais ce qu'en doibs penser, tant plus qu'il m'at souvent promis le contraire, venant à présent pour sy peu mancquer à sa parolle, qui est la cause que m'adresse à vous comme à mon filz et seigneur propriétaire dudict lieu de Deneuvre, que vous vueillez en compagnie du maistre des

(29) Louis de la Mothe, conseiller et maître des requêtes du duc Charles III.

(30) Friedberg en Bavière, sur le Lech. Chrétienne était allée voir sa fille ainée, Renée, mariée en 1568 à Guillaume V, duc de Bavière et elle resta dans ce pays de 1571 à 1574.

(31) Voir les notes de la lettre précédente.

requestes et de Melchior (32) luy bien remonstrer et entendre de luy en quoy j'ay déservy qu'il me tienne une telle rigeur, et faire en cest endroict ce que feriés pour vostre propre bien, comme à la vérité il est tel, y estant assés plus intéressé que non pas moy, cas advenant que ledict cardinal ne vueille autrement respecter parentée ny raison. Et en cest endroict prieray Dieu vous donner, mon filz, tout contentement.
De Fridberg ce 11e de jung 1571.

De sa main: Vostre bien bonne mère,

CHRESTIENNE

(Orig. B. N., Coll. lorr. ms. 28, fol. 205.)

1572-2 Avril

A mon filz de Lorraine et Bar, etc., Nancey.

Mon filz, encor que ces jours passez vous ay rescry à suffisance, et que j'espère aurez à présent receu mes lettres, si est-ce que, s'en retornant Tichémont, vous ay bien voullu faire ce mot pour vous advertir par luy le contentement que ce m'ast esté des bonnes nouvelles qu'il m'ast apporté, et d'une voye vous advertir de mon estat, et de ce qui se passe par deça. Au surplus l'ay enchargé de créance touchant ung certain particulier, comme il vous dira de ma part, par quoy vous prie le croire. Et n'estant ceste à aultre fin, prieray le Créateur vous donner, mon filz, tout contentement.

De Fridberg, ce 2e d'apvril 1572.

De sa main: Vostre bien bonne mère.

CHRESTIENNE

(Orig., B. N., Coll. lorr., ms. 28, fol. 6.)

1572-17 Décembre

A mon filz de Lorraine et Bar, etc., Nancy.

Mon filz, le pouvre Mansui, vallet de chambre de ma fille Dorothée (33), vostre sœur, retorne tousjours à moy touchant ce que luy est dehu, et de quoy je vous ay desjà es-

(32) Melchior Henry, secrétaire et de Chrétienne et du duc Charles III.

(33) Dorothée de Lorraine, née le 24 août 1545, épousera en 1575 Erric de Brunswick.

cript plusieurs foys cy devant, dont esmeue de pitié que l'on faict tant attendre le pouvre homme de ce que luy est dehu, je vous en ay bien voullu encor toucher ces deux motz pour vous prier, si désirez faire quelque chose pour l'amour de moy, d'ordonner expressément qu'on le paye sans plus longue attente. Mon filz, il fault faire raison aux pouvres serviteurs, qu'est la plus grande vertu que le prince bien nez comme vous pourroit avoir; par quoy je vous prie que le pouvre homme n'aye plus argument de m'en venir rompre la teste, et me ferez chose aultant agréable que si c'estoit pour ung mien propre serviteur, priant sur ce Nostre Seigneur vous donner, mon filz, sa saincte et digne grâce.

A Fridberg en Bavière, ce 17e de décembre 1572.

De sa main: Vostre bonne mère,
CHRESTIENNE

(Orig., B. N., Coll. lorr. ms. 28, fol. 8.)

1573, n. st.-18 Février

A mon filz de Lorraine, Bar, etc., Nancy.

Mon filz, passant le porteur de cestes par ces contrées, qui vient de Constantinople, et duquel poulrez entendre le surplus de son advantureux voyage, l'ay bien voullu accompagner de ce mot, tant pour la souvenance que j'ay des services de feu son père, qui ne sont estez des plus petitz en mon endroit, que au vostre, que pour l'espérance que j'ay de ceulx que le jeusne homme poulra faire à l'advenir, de sorte que me ferez bien grand plaisir l'avoir en favorable recommandation; veu aussy qu'il est natif de voz pays, et de ceulx qui ne se trouvent que bien rares pour faire quelque bonne entreprinse; pour à quoy parvenir il se poulra cependant soub vostre bonne faveur exerciter, et avec le temps s'acquérir quelque expérience. La confiance que j'ay que me vouldrez bien en cecy complaire me gardera la vous faire plus longue, priant sur ce le Créateur qu'il vous maintienne, mon filz, en sa saincte protection et garde.

De Fridberg, ce 18e de febvrier 1572, avant Pasques.

De sa main: Vostre bien bonne mère,
CHRESTIENNE

(Orig., B. N., Coll. lorr., ms. 28, fol. 3)..

1573-12 Juin

A mon filz de Lorraine et Barrois, etc., Nancy.

Mon filz, le porteur de ceste nommé Hans Gauders de Reytenaw, lieutenant du seigneur Charles Fugger (34), colonnel de Sa Majesté Catholicque, sur les 3.000 soldatz allemantz qu'il doibt conduyre en Flandres, m'a faict très humblement supplier l'accompagner de ce mot, à ce qu'en faveur du roy son maistre, et selon qu'en suis esté par cy devant requise de par son ambassadeur, qui est encor pour le présent en court de l'empereur, vueillez ordonner que, passant par voz pays, il puisse estre assisté de touttes sortes de munition, en payant raisonnablement, et qu'en oultre le vueillez assister en cas d'aultres nécessitez, comme à son maistre, de manière que pour le service que j'ay de tous temps porté à Sadicte Majesté Catholicque (35), n'ay peu moins que de vous en mander ce qui m'en semble, qui n'est que pour ung passage. Et d'aultant que je scay qu'aurez ce faict assez pour recommandé, sera l'occasion où, ne la vous faisant plus longue, prieray le Créateur vous tenir, mon filz, en sa saincte protection et garde.

De Geppingen (36), ce 12e de jung 1573.

De sa main: Vostre bien bonne mère,

CHRESTIENNE

(Orig., B. N., Coll. lorr., ms. 28, fol. 10.)

1574-7 Juillet

A mon filz de Lorraine et Barrois, Nancy.

Mon filz, estant despesché le sieur Guidebon, gentilhomme de la chambre de Monsieur le duc de Bavières, pour aller plaindre le dueil en France (37), n'ay voulu délaisser de

(34) L'un des vingt-et-un enfants de Jean-Jacques Fugger, comte de Ferrette.

(35) Chrétienne était cousine germaine de Philippe II.

(36) Aujourd'hui Gœppingen, en Wurtemberg, entre Ulm et Stuttgart, à un château construit en 1562. Dans un compte de cette même année 1573 (Arch. M.-et-M., B 1161, fol. 286 v°), il est question d'un voyage que le sieur de Montquentin, écuyer du duc, fait à Gueppingen.

(37) Charles IX était mort le 30 mai 1574.

l'accompagner de ce mot. Et d'aultant qu'il m'ast servy aultrefois de page, vous prie l'avoir pour tellement recommandé qu'il puisse estre assisté en ce qu'il poulroit en passant avoir affaire. Quant au surplus de ma santé, pour ce que le sieur de La Mothe (38) vous en poulra rendre suffisament compte, sera l'endroit où, ne la vous faisant plus longue, prieray le Créateur vous octroyer, mon filz, en sa saincte protection tout contentement.

De Fridberg, ce 7e de juillet 1574.

De sa main: Vostre bien bonne mère,
CHRESTIENNE.

(Orig., B. N., Coll. Iorr., ms. 28. fol. 12.)

1576-13 Janvier

Monseigneur, s'il eust pleu à Dieu me donner tant de santé et forces corporelles que de pouvoir escripre lettres, cestes fut esté de ma main (39). Mais estant en continuelle infirmité qui me rende si débile que ne me puis beaucoup ayder de la plume, je supplieray Vostre Majesté ne prendre de maulvaise part, si je l'ay faict faire de main de secrétaire pour remercier très humblement icelle des honestes lettres qu'il luy a pleu m'escripre, ensemble de la visite du sieur de Chasteauvieulx (40), qui m'a rendu très aise et contente de m'avoir asseuré du bon portement de Vostre Majesté. Et m'estimerois bien heureuse si j'avois tant de bien que de luy faire le service en effect comme j'en ay la dévotion et volunté, ainsy que j'ay prié audict sieur de Chasteauvieulx le faire entendre plus au long à Vostre Majesté, m'estant un regret indicible de ce que ces malheureux troubles et factions de guerre sont cause que mon fils et moy n'avons osé supplier Vostre Majesté et autres potentatz desquelz nous asseurions recepvoir tant de faveur que de veoir le festin des nopces de ma fille Dorothée honoré par leurs envoyez, espérant que par ceste alliance Vostre Majesté aura ung serviteur perpétuel en Mon-

(38) Voir plus haut la note 29.

(39) Cette lettre est adressée au roi Henri III. L'étiquette voulait que nul n'écrivit au roi de France que de sa main propre.

(40) Joachim de Châteauvieux, sieur de Verjon, plus tard comte de Confolens, fut capitaine des gardes d'Henri III et d'Henri IV et mourut en 1615. Le reg. des Arch. de M.-et-M. B 1166, fol. 304, signale qu'il vient à Nancy en 1575 et loge à l'hôtel de l'Ecu de France.

sieur le duc de Brunswig (41). Et à cest endroict, je supplieray le Créateur donner à Vostre Majesté, Monseigneur, en santé parfaicte très heureuse et très longue vie.

De Nancy, le 13e de janvier 1576.

De sa main: Vostre très humble
et très obéissante tante (42) et servante,
CHRESTIENNE

(Orig., B. N., 500 Colbert, ms. 8, fol. 16.)

1590-22 Janvier

A la royne de Dannemark.

Madame, set servira pour assurer Vostre Majesté de la santé de Son Altesse et de tous nous autre. Quant à Monsieur mon frère, il espère demain commanser une diète pour se guérir du tout. Quant au nouvelle de par deça, je diré à Vostre Majesté que seus de Metz nous ont déclaré la gere et nous coure (43), comme j'estime que Vostre Majesté entendra plus particulièrement. Et sur ce, je suppliré le Créateur lui donner, Madame, en parfaite santé très heureuse et longue vie.

De Nancy, ce 22 janvier 1590

Vostre très humble et très obéissant petit filz.
CHARLES, cardinal de Lorraine (44)

(Autogr., B. N., Coll. lorr., ms. 32, fol. 51.)

(41) Dorothée de Lorraine, la plus jeune fille de Chrétienne, avait épousé le 20 décembre 1575 Erric ou Ernest de Brunswick. Si on maintient la date d'année, la présente lettre est écrite vingt-quatre jours après ce mariage, ce qui est naturel; si au contraire on faisait la correction du style, elle serait d'un an postérieure au mariage, ce qui parait invraisemblable. Le style du 1er janvier avait été adopté en France dès 1564 et, par déférence pour le roi, Chrétienne, ou du moins le secrétaire qui écrit pour elle, se conforme à cet usage.

(42) Voir plus haut la note 25.

(43) Sur ces hostilités des premiers mois de 1590, cf. DIGOT, *Hist. de Lorr.*, t. IV, p. 264-5. Le 11 février 1590, Charles III promulgue une ordonnance qui défend de fréquenter les Messins et de commercer avec eux.

(44) Charles, le second fils du duc Charles III, était né le 1er juillet 1567. Il avait été fait cardinal au titre de Sainte-Agathe en décembre 1589.